

## L'actu...

### Présidentielle : et les candidats sont...

Le Conseil constitutionnel a publié le 30 août la liste provisoire des candidats à l'élection présidentielle dans les délais prévus par la loi. Au total, sur 22 candidatures reçues, six ont été invalidées par le Conseil constitutionnel, 2 pour inéligibilité, 4 pour dossiers incomplets.

16 candidats sont donc encore en lice. Ce n'est qu'à l'issue de

l'étude des réclamations, possibles jusqu'au 6 septembre, que la liste sera définitive.

Contrairement aux élections législatives, seuls ceux qui ont fait acte de candidature pouvaient contester. Plusieurs recours ont été déposés au Conseil Constitutionnel qui doit publier la liste définitive au moins 30 jours avant le scrutin

### Verdict de l'audit mené par l'OIF : le fichier électoral est fiable !



Parce que selon Me Kéré, Président de la CENI, "la contestation du fichier électoral est une contestation par avance du processus électoral et des résultats du scrutin », la CENI a sollicité l'expertise de l'Organisation internationale de la francophonie et de son éminent représentant, le Général Sangaré, "incontesté et incontestable" selon le Président, pour effectuer un audit du fichier électoral, afin qu'"un oeil externe jette un regard objectif sur notre travail", a précisé le Président. Après avoir passé le fichier électoral au peigne fin pendant une dizaine de jours, la mission a conclu que : les textes de loi, complets, respectent les normes internationales.

Le suffrage est universel et secret et la liberté d'expression est respectée. Fait rare, la loi prévoit l'enregistrement des étrangers résidents pour leur permettre de voter aux élections locales. Les kits d'enregistrement sont adaptés et présents sur tout le territoire. La sécurité du fichier est renforcée et l'unicité de l'électeur, préservée. Il y a donc peu de risques de doublons, sachant que 71% des électeurs se sont enregistrés sur la base de leur carte d'identité, taux très élevé pour la région. De plus, l'inclusivité du fichier a été respectée : les électeurs ont pu s'enregistrer partout et à tous les âges prévus par la loi. Enfin un système varié de publications du fichier existe à travers les affichages, la mise en ligne et la consultation par sms.

Une grande étape a été franchie avec la validation internationale de ce fichier car selon Me Kéré, "puisque l'on dit aujourd'hui que le fichier est fiable, il ne devrait pas y avoir de contestations, de bonne foi en tout cas, basées sur le fichier électoral."

Le fichier compte 5 511 219 électeurs, dont 2 596 431 électrices.

### En bref :

- Le CENI a reçu les visites du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques de l'ONU et du Grand Chancelier des Ordres Burkinabè, venus féliciter et encourager la CENI.
- Le Nigéria a fait don de 20 pick-up à la CENI et le Japon de 21 véhicules et 8 motos.
- La Fédération des Eglises et Missions évangéliques a organisé le dimanche 16 août un office consacré à la paix au Burkina Faso et à la CENI.
- Pour plus de transparence, la CENI est aussi sur Twitter : @CeniBurkina.

### La loi électorale en un clin d'oeil ► La répartition des sièges de députés à l'Assemblée



Les articles se référant à la répartition des sièges à l'Assemblée vont des n°154 à 156.2 et sont au nombre de 4. Ils disposent que le nombre de députés à élire est de 127; 111 étant élus sur les listes provinciales et 16 sur la liste nationale. Cette dernière, bien que nationale, fonctionne comme une liste de circonscription. Le nombre de députés par circonscription va de deux représentants à neuf et est déterminé par la loi.

C'est à la suite du calcul du quotient électoral (nombre de voix exprimées divisé par le nombre de sièges à pourvoir) qu'un classement des candidats est effectué. Les postes sont alors répartis en fonction du nombre de sièges. En cas d'ex-æquo, c'est le plus âgé des candidats qui l'emporte. C'est le système de la proportionnelle appelé « au plus fort reste ». Ainsi, contrairement à l'élection présidentielle, qui peut compter deux tours de scrutin si la majorité absolue n'est atteinte par aucun candidat, les députés, eux, sont automatiquement désignés à l'issue d'un seul et unique tour.

Plusieurs réseaux internationaux existent dans le domaine des élections pour permettre aux organes de gestion des élections (OGE) de partager leurs expériences et leurs bonnes pratiques. La CENI a participé récemment à plusieurs rencontres internationales.

### Cap Vert - 22 au 25 Juillet

Le Réseau des Structures et Administrations Electorales de l'Afrique de l'Ouest (RESEAO) a tenu son forum annuel, fin juillet. 15 Commissions Electorales y étaient représentées ainsi que des organismes partenaires, dont ECES, Centre européen d'appui électoral, partenaire technique principal de la CENI, qui a présenté le monitoring des médias et la formation « LEAD », dont ont bénéficié commissaires et agents de la CENI. L'observation électorale, élément crucial d'une élection transparente, a également fait l'objet d'une session. Un groupe de travail a ensuite été consacré aux élections à venir dans la région, notamment au Faso.

### Ghana - 22 au 24 juillet 2015

Bonne nouvelle ! L'Association des Autorités Electorales Africaines a été relancée, sur l'initiative de l'Union Africaine. Les objectifs de cette association sont de promouvoir la démocratisation des systèmes électoraux et la tenue d'élections libres, justes et crédibles en Afrique. Lors de cette session de relance, le Burkina Faso a été désigné pour occuper le poste de vice-président de l'association.

### République Dominicaine - 16 au 23 août 2015

L'association mondiale des organes de gestion électorale (World Electoral Management Bodies Association), l'A-WEB a tenu une conférence sur les « Rôles et défis des organismes électoraux pour garantir l'intégrité des élections ». Cette conférence de haut niveau a réuni le gratin du monde électoral : les OGE des cinq continents, de hauts représentants d'Etat et d'institutions internationales ainsi que des organisations liées aux questions électorales. Les discussions ont porté sur les mesures à même de garantir l'intégrité des élections comme la composition des OGE, l'importance de leur autonomie financière, le contrôle juridictionnel et budgétaire des processus électoraux, mais aussi le financement des campagnes et des partis politiques. Le rôle et la responsabilité des réseaux sociaux dans un contexte électoral ont également été abordés, tout comme l'utilisation des nouvelles technologies pour assurer l'exactitude des données électorales. A cette occasion, le Président de la CENI a été élu membre du Conseil exécutif de l'A-WEB, en tant que représentant du Réseau des compétences électorales francophones (Recef).

### Sénégal - 3 au 4 septembre 2015

Une rencontre d'échange avec la société civile et la commission électorale sénégalaise a été organisée à l'initiative de Diakonia en partenariat avec ECES et OSIWA, Open Society Initiative for West Africa, sur la « situation room ». La « situation room » est un dispositif de veille et d'alerte sur le processus électoral, géré par la société civile. Grâce à des centaines d'observateurs présents dans tout le pays, nombre de dysfonctionnements peuvent être signalés et solutionnés. Une « chambre d'analyse » est, en effet, chargée de vérifier l'information et de la transmettre à « la chambre de décision » qui va alors décider de l'action à entreprendre.

Testée pour la première fois en 2011 au Nigeria, elle a depuis été dupliquée dans de nombreux pays.

La CENI a tenu à participer à cette rencontre pour accompagner et soutenir dans cette démarche la société civile représentée par la Convention des Organisations de la société civile pour l'observation Domestique des Elections (CODEL), partant du principe que les deux acteurs avaient le même objectif : des élections libres, transparentes et apaisées. Ce système peut en effet se révéler précieux pour le travail de la CENI en faveur du bon déroulement des élections mais le vice-président Bagnan a aussi rappelé que l'indépendance de la société civile devait être préservée.

La délégation burkinabé a ensuite rencontré le collectif *Y en a marre*, groupe de contestation pacifique sénégalais créé en janvier 2011 par des rappers et des journalistes et les inventeurs du Mackymètre, outil de mesure des actions du Président sénégalais, Macky Sall, et de la mise en oeuvre de ses engagements.

Commission Electorale Nationale Indépendante  
01 BP 5152 Ouagadougou 01- Burkina Faso  
Tel: +226 25 30 00 52 / 25 30 16 03  
Fax: +226 25 30 80 44  
Site web: [www.ceni.bf](http://www.ceni.bf)

Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de la Commission Electorale Nationale Indépendante du Burkina Faso et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union Européenne, du Grand-Duché de Luxembourg, de la République d'Autriche, de la République Fédérale d'Allemagne, de la République Française et du Royaume du Danemark.